- Sauvegarde du patrimoine fluvial
- Promotion touristique de la vallée du Cher

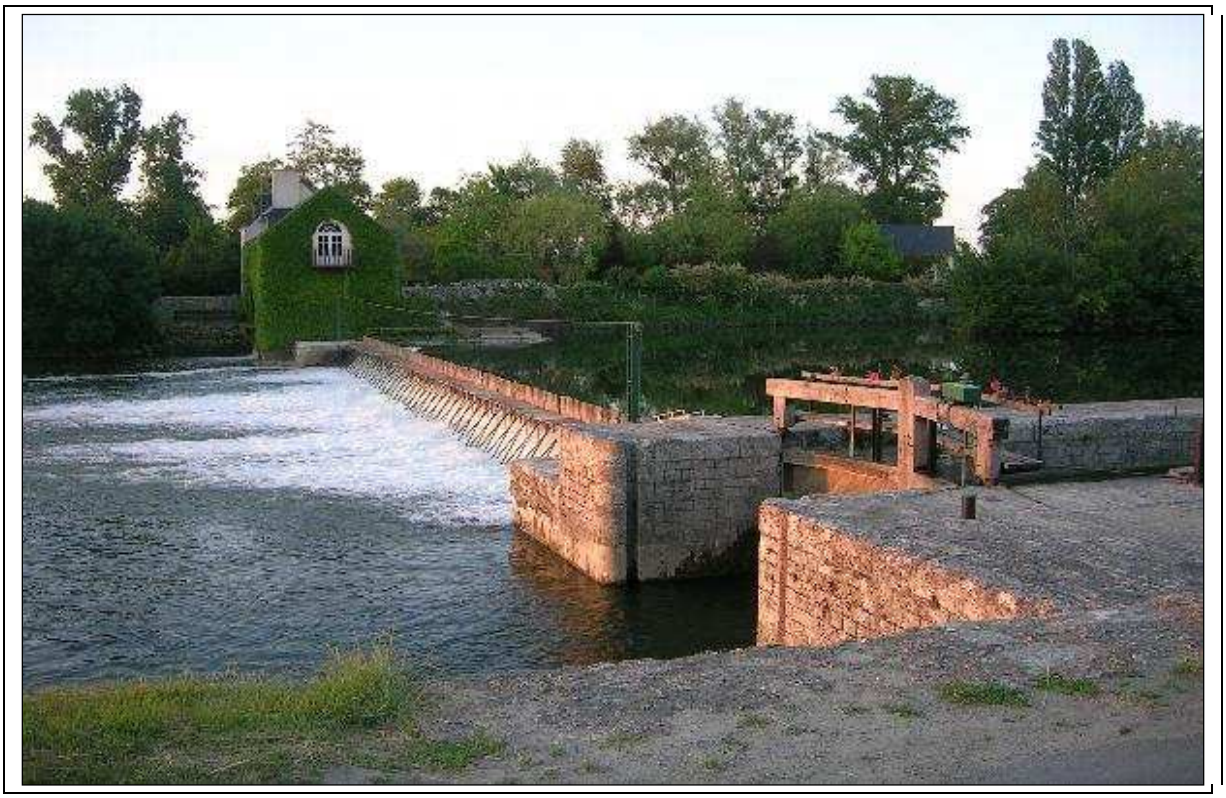

Le Barrage-éclusé de Nitray à Athée sur Cher (37)

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

Présentation :

La rivière Cher est canalisée sur le tronçon St Aignan 41 et Tours 37 depuis 170 ans
Les ouvrages construits alors ont permis le développement commercial par la voie d'eau ainsi créée et cela pendant plus d'un siècle. Après la fin de la navigation marchande c'est l'ensemble de la vallée qui profita d'une rivière aménagée.

De nombreux moulins ont pu fonctionner grâce aux barrages il fut même installé de petites centrales électriques (ex au barrage de Nitray à Athée sur cher et au barrage de Vallet pour alimenter Bléré)
Des barrages existaient bien avant la construction des barrages à aiguilles puisque de nombreux moulins étaient déjà en service.
les biefs ainsi constitués ont donné des réserves d'eau qui alimentent aujourd'hui l'agriculture.

Depuis les années 50 le développement touristique et sportif s'est renforcé du fait de la présence de la rivière canalisée.
Il nous semble important à ce moment de réflexion de démontrer l'intérêt que suscite notre rivière

Le Cher à Bléré (37) en aval du pont

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

La loi sur l'eau impose des directives générales et pas toujours au regard de la spécificité de chaque cours d'eau

---

L'état des eaux s'améliore depuis 7 ans mais c'est insuffisant

- Mais la loi répertorie les pesticides et autres produits nocifs sans pour autant les interdire ou proposer des produits alternatifs

Avec un débit normal :

Un volume d'eau plus important favorise la dilution des rejets des stations d'épuration (bief barrage levé)

- **Inversement la dilution dans une masse d'eau réduite (étiage) est néfaste à la flore et la faune aquatique**

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

Le libre écoulement de l'eau et des sédiments doit être libre de la source à la mer

Les barrages du Cher navigable sont **mobiles** donc :
Avec un débit normal l'écoulement des sédiments est respecté du fait que les barrages sont couchés au fond de la rivière 7 mois sur 12

Une solution souvent pratiquée quand les barrages sont levés : créer des brèches
(espace réservé pour le débit)

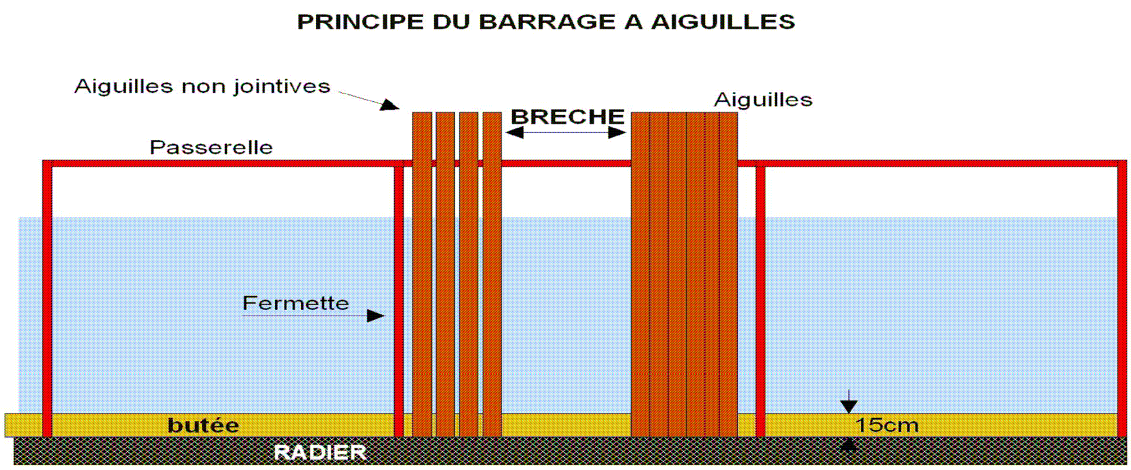

Il n'y a pas accumulation de vase au pied des déversoirs

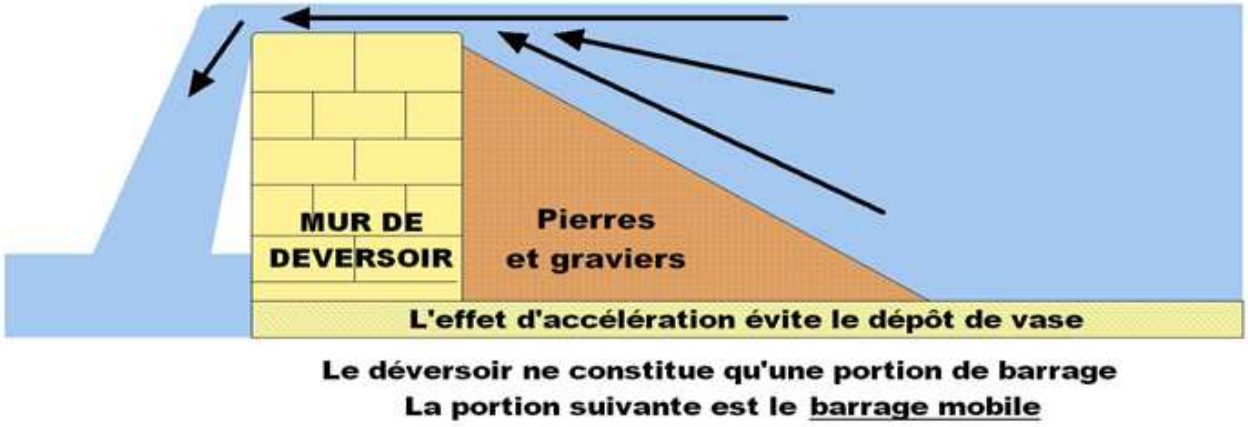

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

- **L'argument avancé que les barrages mobiles retiennent les sédiments n'est pas recevable**

Les barrages n'ont aucune incidence sur le débit de la rivière. le volume d'eau qui s'écoule est le même avant et après le barrage lorsque le bief considéré est plein.

- **Dire que les barrages mobiles réduisent l'écoulement de l'eau est une méconnaissance du problème**

Libre circulation des poissons migrateurs

- L'Anguille L' Alose La lamproie La truite de mer

La raréfaction de l'anguille n'est pas directement liée aux barrages mais à la pêche intensive des civelles dans l'estuaire de la Loire, les maladies et parasites, le braconnage.
Pour faciliter leur migration il faut édifier des passes à anguilles à chaque barrage

En 2009, lors des essais de comptage des aloses par l'ONEMA, aucune Alose ne fut dénombrée.

- **Si l'efficacité des 2 premières passes à poissons à partir de la confluence est avérée alors pourquoi ne pas s'en servir comme modèle à moindre coût ?**
- **Laisser dire que l'alose ne peut supporter plus de 3 passes à poissons est une affirmation sans fondement scientifique**

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

Nous avons proposé une solution alternative aux passes (les fausses bassinées). Une truite de mer a été pêchée dans le sas de l'écluse de Civray de Touraine ce qui démontre sa faisabilité. S'il n'y a pas eu d'Alose c'est qu'il n'a pas été vérifié qu'il y en avait au pied de la première passe à la confluence.

Nous proposons :

- **1 - La gestion synchronisée : barrages abaissés pendant la période réelle de migration des Aloses en attente de passes à poissons**
- **2 -L'aménagement de passes à poissons adaptées pour l'Alose : passes à bassins successifs à fentes verticales**

Tourisme et patrimoine

- Les infrastructures du Cher navigable (barrages, maisons éclusières) font partie du patrimoine de la vallée au même titre que le château de Chenonceau, Montrichard, et St Aignan, attirant le tourisme qui génère une économie non négligeable avec un potentiel important générateur d'emplois.

La navigation de plaisance, de tourisme et sportive (bateau, canöé, bateau patrimoine, ski nautique, aviron) constitue une vitrine attrayante pour le développement touristique du corridor de la vallée du Cher

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

➢ Que serait notre rivière et sa vallée si le cher était en basses eaux durant la période estivale ?

Un ruisseau peu attrayant avec des mauvaises odeurs.

Un paysage inintéressant pour le futur circuit du Cher à vélo !

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

Incidences des barrages couchés ou supprimés :

➢ 1 - En période d'étiage : arrêt total de toute navigation, y compris les canoës, départ des professionnels du tourisme naviguant avec des licenciements à la clé

Deux bateaux touristiques ont quitté la rivière pour cause de saison trop courte du fait de la remontée tardive des barrages, c'est trop !

Nous ne pouvons cautionner cette disposition mettant en péril l'exploitation des bateaux touristiques

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

Incidences (suite) :

2 - Transformation de l'équilibre biologique arrêt de l'oxygénation des réserves d'eau (biefs aval des barrages)

3 - Destruction des frayères de poissons carnassiers

4 - Changement biologique de l'habitat de certaines espèces (carpes, poissons blancs, poissons carnassiers, oiseaux nicheurs et migrateurs…)

- **5:Développement des algues nuisibles et de la jussie**

- **6 – Nécessité de réaliser des bassins supplémentaires de rétention des eaux usées (rejets non admissibles en période d'étiage)**

- **7 - Nappe fluviale et phréatique réduite, puits des riverains à sec, problèmes de ressource en eau potable, manque d'eau pour l'irrigation**

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859

Tout cela devrait nous être imposé au nom de rendre la rivière à son aspect naturel alors que celle-ci n'a cessé d'évoluer tout au long des siècles. Faudrait il remonter à l'antiquité sans pouvoir affirmer quel était son état ?

Prenons le Cher tel quel et faisons les aménagements nécessaires dans le respect de l'environnement, de la loi sur l'eau et des règles en vigueur Nous ne sommes pas indifférents à la biodiversité qui nous entoure nous savons nous aussi être proches de la nature et respectueux de notre environnement !

L'avenir du Cher navigable

Nous demandons une prise de conscience effective de la part des décideurs pour des décisions en connaissance de cause

- **Une reprise de la domanialité par les collectivités locales et les départements, avec une participation de la Région et de l'Etablissement Public Loire**
- **Création de passes à poissons**
- **Maintien et restauration de l'ensemble des barrages et écluses**
- **Une valorisation du tourisme centré sur le corridor de la vallée**
- **La mise en place d'une vraie politique touristique et économique de la vallée**
- **Tenir compte des intérêts de tous les usagers pour instaurer un compromis satisfaisant la loi sur l'eau**

PARTAGEONS LA RIVIERE

Contacts : amis.du.cher@sfr.fr Tél 02 34 38 88 80 Association loi 1901 N° 372003859